

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4260166	13010220	XXXX	Veste polaire de haute visibilité

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200645	HV-orange	100% polyester

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200618	vert	100% polyester

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9910 9925 13501	argenté	Tissu 60mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 2, comme gilet 1),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH605 268660, valable jusqu'au 23.10.2030,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, 02.09.26



Lukas Loosli
Direction



Karin Christ
Technicien du vêtement